



Conseil économique et social

Distr. générale
4 avril 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Débat consacré aux activités opérationnelles de développement

Compte rendu analytique de la 12^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 23 février 2016, à 15 heures

Président : M. Palma Cerna (Vice-Président) (Honduras)

Sommaire

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

- a) Suivi des orientations recommandées par l'Assemblée générale et le Conseil (*suite*)

Table ronde portant sur les modalités de coopération entre entités des Nations Unies concernant le renforcement de la présence du système des Nations Unies aux niveaux national, sous-régional et régional

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

- a) Suivi des orientations recommandées par l'Assemblée générale et le Conseil (*suite*)
- b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial (*suite*)
- c) Coopération Sud-Sud pour le développement

Débat général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-02824X (F)



Merci de recycler



En l'absence de M. Oh Joon (République de Corée), M. Palma Cerna (Honduras), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (suite) (A/71/63-E/2016/8)

a) Suivi des orientations recommandées par l'Assemblée générale et le Conseil (suite)

Table ronde portant sur les modalités de coopération entre entités des Nations Unies concernant le renforcement de la présence du système des Nations Unies aux niveaux national, sous-régional et régional

1. **M^{me} Guevara** (Vice-Présidente de la République du Honduras), prononçant le discours liminaire, dit que si l'ONU n'existait, il faudrait l'inventer. Cela étant, ce dont elle a vraiment besoin c'est d'être réinventée et redynamisée. Le Honduras abrite neuf bureaux de pays dont les ressources de base combinées s'élèvent à \$9 millions; selon les normes propres à l'Amérique latine, le ratio ressources préaffectées/ressources de base est relativement élevé. Prises dans leur ensemble, les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies représentent moins de 10 % de l'aide publique au développement.

2. Bien qu'il soit considéré comme un pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), doté de ressources naturelles, occupant une situation stratégique en Amérique centrale et ayant un fort potentiel touristique, le Honduras doit affronter des problèmes de développement complexes. Plus des deux tiers de ses habitants vivent dans la pauvreté et la moitié souffrent de l'extrême pauvreté. Le Honduras ne reçoit qu'une aide publique au développement modique et doit recourir à une mobilisation des ressources intérieures et à des flux internationaux de capitaux privés pour être en mesure de financer son développement. Il n'en reste pas moins que divers projets importants sont en cours d'élaboration au Honduras, grâce à l'appui de l'ONU. Il est devenu récemment l'un des sept pays pilotes qui participent au programme régional intitulé "Renforcement des capacités de certains pays en développement à intégrer le développement durable dans leurs stratégies de

développement nationales" du Département des affaires économiques et sociales. Pour ce qui est de la coopération au service du développement, la qualité est aussi importante que la quantité. Cette démarche présente l'avantage de placer son Gouvernement aux commandes, et garantit la prise en compte des priorités locales, la priorité absolue étant accordée au renforcement des capacités nationales.

3. L'assistance technique diversifiée devrait être de qualité, sa mise en œuvre se faisant de façon équitable et sans exclusive et étayant l'action gouvernementale en faveur de l'autonomisation des groupes marginalisés et vulnérables. Malheureusement, les initiatives des Nations Unies en faveur du développement sont parfois fragmentées. Une gouvernance non représentative et un financement aléatoire ont compromis l'efficacité opérationnelle du système, et la coopération entre les organisations a été entravée par la course aux financements, la dérive de la définition des missions et le caractère dépassé des pratiques de fonctionnement.

4. Le Honduras en tant que tel ne participe pas à l'initiative "Unis dans l'action", mais cela ne devrait pas pour autant empêcher les Nations Unies de s'efforcer de remédier aux défis intersectoriels de développement de manière intégrée. Les taux élevés de criminalité, la violence et le trafic illicite des stupéfiants ont par ailleurs un effet préjudiciable sur le pays. Le taux d'homicides demeure élevé, mais on constate actuellement une tendance à la baisse. Ce pays doit également faire face à la mortalité infantile et post-infantile, à la vulnérabilité aux soubresauts de l'économie mondiale et aux changements climatiques. En particulier, El Niño a entraîné deux années consécutives de sécheresse et a compromis la sécurité alimentaire du pays, ce qui pourrait bien réduire à néant les acquis du développement. Le scolyte a entraîné la perte de 112 000 hectares de pins, hypothéquant la santé, l'économie et la survie du pays. En outre, après la fièvre de dengue et le virus du chikungunya, le Honduras a été frappé par le virus Zika, qu'il n'a pas su maîtriser en raison du manque d'études scientifiques disponibles.

5. L'un des principaux enjeux du développement en ce moment consiste à élaborer une stratégie qui permettrait à l'Organisation d'intervenir de manière efficace dans les pays à revenu intermédiaire, où habitent plus de 70 % des pauvres de la planète. Alors que l'Organisation se consacre à son rôle normatif et mobilise d'autres intervenants, un renforcement des

capacités multisectorielles en vue de recueillir des données et de les traduire en conseils normatifs et en orientations permettrait de faire face aux besoins de chaque pays à revenu intermédiaire, faciliterait en dernière analyse le partage des connaissances, la coopération Sud-Sud et triangulaire, et offrirait la possibilité aux pays à revenu intermédiaire d'accéder à la catégorie des pays à revenu élevé. L'adoption de cette stratégie ne signifie pas pour autant qu'un pays puisse passer automatiquement à la catégorie de « pays à revenu élevé ». Le Honduras a adopté l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPH) en tant que méthode plus détaillée et efficace permettant de mesurer les besoins fondamentaux non satisfaits. L'indice est unique car il tient compte des facteurs socioculturels. La mesure la plus appropriée de la pauvreté est celle qui se lit à l'aune de l'efficacité des politiques sociales et de l'attention qu'on accorde aux efforts consentis et aux ressources mises en jeu.

6. Le moment est venu pour l'ONU de réfléchir à la façon dont elle peut maintenir une cohérence organisationnelle dans les 15 prochaines années. Une interconnectivité horizontale exige des institutions étroitement imbriquées qui fonctionnent grâce à des modalités d'organisation et des arrangements de gouvernance redynamisés, ce qui, en retour, suppose l'existence d'une volonté politique, de financements et d'une prise en charge. En conséquence, le système des Nations Unies pour le développement nécessite une feuille de route, notamment un échéancier permettant la mise en place de mécanismes qui donneront effet aux changements requis et qui éviteront que de simples revers ne se transforment en obstacles insurmontables. Une réforme en profondeur se fondant sur une vision inspirée, conjuguée à des mesures concrètes et échelonnées, s'impose donc. Le statut quo n'est pas une option. Le système des Nations Unies pour le développement a atteint les limites de sa capacité à se réformer lui-même. Les États Membres devraient montrer la voie en faisant de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies un outil stratégique qui servira de fil conducteur et de cadre de référence. Le Conseil économique et social a un rôle crucial à jouer dans la mise au point du cadre dans lequel ce système fonctionnera.

7. Faire face aux défis à venir est une obligation sociale, économique, politique et morale. Les États Membres, et en particulier les pays développés,

devraient s'efforcer de réaliser les objectifs de développement durable et de lutter contre les effets du changement climatique en se plaçant dans le cadre du principe des responsabilités communes mais différenciées des États. En adoptant le Programme 2030, le monde entier a reconnu que des défis mondiaux exigent un effort commun mené à l'échelle mondiale; sans approche multilatérale, ces défis resteront entiers. La solution la plus sage consisterait à ce que l'Organisation s'adapte aux nouvelles réalités afin d'être en mesure de préserver l'avenir.

8. **M. Nabarro** (Conseiller spécial du Secrétaire général sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030), animateur, déclare que le Programme 2030 est révolutionnaire et que sa mise en œuvre passe par une coopération entre l'État et les citoyens. À cette fin, le système international doit être réaménagé, afin qu'une action multilatérale soit compatible avec la tâche qui nous attend. En tant que pays à revenu intermédiaire, le Honduras est confronté à des problèmes sociaux et à des difficultés liées au climat qui ont compromis les avancées récentes enregistrées en matière de réduction de la pauvreté. Le Honduras se tournera vers le système des Nations Unies pour y trouver un soutien, mais estime qu'un type différent d'intervention est requis, plus précisément en adoptant un plan d'action transversal qui s'accorde avec le Programme 2030 et s'accompagne de la capacité à faire face à des situations imprévues avec célérité, sous la conduite du Gouvernement.

9. **M^{me} Bárcena** [Secrétaire Exécutive, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)], intervenante, dit que la dimension régionale doit être incorporée dans l'examen quadriennal complet. La réalisation des objectifs d'un programme axé sur l'égalité au cours des 15 prochaines années exige une modification des modes de développement ainsi que celle des politiques économiques, sociales et industrielles dont l'harmonisation avec des changements structurels progressifs s'impose. Il n'est plus possible de continuer comme par le passé : les commissions régionales sont sur le point d'adopter ce nouveau paradigme. Au cours des 60 dernières années, les commissions régionales ont été conçues dans le but de susciter une nouvelle réflexion sur les problèmes qui se posent aux gouvernements pour garantir un

développement inclusif où les dimensions économiques, sociales et environnementales s'interpénètrent au cours de leurs activités quotidiennes. Les commissions régionales donnent des conseils théoriques aux États Membres en s'appuyant sur l'apprentissage analytique et normatif qui découle de l'acquis des pays desservis dans chaque région. Elles coopèrent également avec les Gouvernements sur les questions de macroéconomie, de politique budgétaire, de financement, de statistiques et de collecte de données. Les ministères des finances réduisent les budgets et par là même des solutions novatrices sont indispensables afin de préserver les politiques sociales.

10. L'établissement d'un programme universel, interdépendant et intégré reposant sur des approches universelles et la prestation de services aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux pays à revenu intermédiaire et aux petits États insulaires en développement, est indispensable. Dans la région des Caraïbes, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) s'emploie à mettre sur pied une initiative d'allègement de la dette multilatérale afin de créer un fonds pour la résilience qui permettrait d'investir dans des projets d'adaptation au changement climatique. Du fait des catastrophes naturelles, la dette extérieure de la zone des Caraïbes s'élève à \$42 milliards, mais seuls \$2 milliards de la dette publique multilatérale seront couverts par l'initiative d'allègement de la dette envisagée, qui devrait être régionale et globale. Les commissions régionales sont des organismes intergouvernementaux particulièrement bien placés pour servir de « guichet unique » sur le plan des conseils théoriques et de l'intégration des trois dimensions du développement durable. Une vision commune soutenue par le Mécanisme de coordination régionale mis sur pied par le Conseil a rassemblé l'ensemble des fonds, des programmes et des institutions spécialisées. Les commissions régionales sont non seulement efficaces lorsqu'il s'agit de mobiliser les capacités en faveur des demandes de pays mais aussi lorsqu'il s'agit de parvenir à un consensus régional ou de permettre aux voix régionales d'avoir droit de cité au niveau mondial.

11. Les piliers sur lesquels s'appuient les dimensions interdépendantes du développement durable sont l'intégration des objectifs de développement durable à la planification nationale du développement et au cadre

fiscal national; le renforcement des capacités en matière de statistiques aux fins de la collecte, de la ventilation et de la diffusion des données dans le cadre de la révolution des données; et les moyens de la mise en œuvre, notamment par le biais de la réduction de l'évasion fiscale et des flux financiers illicites, ainsi que par la mobilisation des sciences et des technologies. Puisque le transfert de technologies ne va pas se faire spontanément, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) propose l'achat de brevets dont on pourrait faire don par la suite aux communautés démunies.

12. La mise en place d'une architecture régionale renforcée passe par l'établissement de plusieurs instances régionales pour le développement qui rassembleront les États Membres, le Groupe des organismes de développement des Nations Unies et d'organisations extérieures au système des Nations Unies. La mise en œuvre du Programme 2030 a lieu dans une conjoncture économique et sociale extrêmement complexe qui se caractérise par un ralentissement de l'économie mondiale et des échanges commerciaux, un excès de liquidités ainsi que par une atonie de la demande. Les actifs financiers ne sont pas affectés à des investissements productifs et les inégalités économiques se creusent. 1 % des habitants de la planète détient plus de richesses que tout le reste du monde. 62 personnes possèderaient autant que la moitié la plus pauvre de l'humanité, soit 3,5 milliards d'individus environ. Il est donc temps de repenser la gouvernance mondiale, qui devrait s'orienter vers un keynésianisme dit collectiviste, mais il faudrait qu'il soit à vocation universelle, soit respectueux de l'environnement et tienne compte du développement durable. Les États Membres devraient s'attarder sur ces questions et considérer les commissions régionales comme des partenaires impliqués dans la mise en place d'un processus de destruction créatrice en se fondant sur une nouvelle coalition entre l'État, le marché et la société civile.

13. **M. Kelleher** (Conseiller principal, Relations avec les Nations Unies et Partenariats, Banque mondiale), intervenant, dit que la Banque mondiale travaille depuis longtemps et avec succès avec le système des Nations Unies; elle fait partie de ce système, tout en conservant une structure de gouvernance distincte. Le Programme 2030, qui est ambitieux, marque un tournant dans l'histoire du système des Nations Unies pour le développement, étant donné que les

Gouvernements ne sont pas en mesure de réaliser les objectifs de développement durable à eux seuls : une aide au niveau du pays qui émane de l'ensemble des partenaires est indispensable si l'on veut que les Gouvernements aient à répondre des promesses qu'ils ont faites en 2015. Les travaux des différentes institutions doivent être améliorés tout en renforçant une collaboration interinstitutions harmonieuse.

14. La Banque mondiale et le système des Nations Unies pour le développement ont déjà collaboré sur des dizaines d'initiatives. En 2008, ils ont signé le Cadre de partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale pour les situations de crise et d'après-crise afin d'aider les pays, les populations et les institutions à écarter le risque des conflits et des crises ou à s'en relever. Le Fonds d'affectation spéciale ONU-Banque mondiale en faveur des pays fragiles ou touchés par un conflit, qui est un fonds d'affectation spéciale multipays et multidonateurs, a d'autre part été mis en place en tant que dispositif d'intervention plus durable dans les pays en situation de fragilité ou dans les pays en situation de conflit. Des liens étroits unissent les dirigeants des Nations Unies et de la Banque mondiale, ce qui leur permet d'entreprendre des actions communes dans les zones touchées par les conflits armés, notamment le Sahel, la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et le Moyen-Orient, afin de tenter de remédier aux difficultés économiques et de relever les défis de sécurité de l'heure.

15. Les deux institutions ont par ailleurs coopéré sur la mise en œuvre commune des objectifs mondiaux du développement. Dès l'amorce des travaux sur les objectifs de développement durable, elles ont fait fond sur l'expérience acquise à la faveur du Cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui avait identifié et remédié aux goulets d'étranglement, encouragé la responsabilisation et entraîné une amélioration de la performance des indicateurs concernant les OMD. En République-Unie de Tanzanie, par exemple, les programmes de transferts monétaires assortis de conditions ont été renforcés par une couverture supplémentaire dans le domaine de la nutrition et une mobilisation de ressources additionnelles par le Fonds d'action sociale de Tanzanie. À la mi-2015, le projet a réalisé son objectif qui était d'avoir accès à 1 million de ménages sur le territoire tanzanien.

16. La Banque mondiale et les Nations Unies ont également conjugué leurs efforts pour solliciter l'appui

d'autres partenaires et secteurs, tirant les leçons des difficultés rencontrées dans le respect de l'échéance des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce faisant, les deux institutions ont constaté que le respect des délais et l'efficacité des moyens d'action sont indispensables pour accélérer l'élargissement des interventions. Les données scientifiques objectives devraient se concrétiser en tenant compte des spécificités locales. La qualité des dépenses publiques devrait également être améliorée, en privilégiant les programmes à fort effet et le partage généralisé d'une assistance technique en amont. Il faudrait favoriser des synergies qui transcendent les politiques et les cloisonnements institutionnels.

17. De meilleurs résultats sont obtenus lorsque les interventions bénéficient du soutien solide des autorités locales. Grâce au nouveau modèle d'engagement du Groupe de la Banque mondiale auprès des pays, la définition d'objectifs communs sera davantage fondée sur les faits et sera plus concertée, et tiendra compte des besoins locaux. Les données de qualité devraient être partagées avec l'ensemble des partenaires afin de définir les critères, évaluer les méthodes utilisées et déterminer l'efficacité des interventions. Les données sont l'un des outils les plus puissants dont on dispose pour mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir la responsabilisation, mais dans de nombreux pays à faible revenu, la paucité des données est réelle. La Banque mondiale a identifié 29 pays qui ne disposaient pas de données sur la pauvreté entre 2002 et 2011, et 28 autres pays n'avaient réalisé qu'une seule enquête destinée à recueillir des données sur la pauvreté pendant la même période. Des données optimisées sont indispensables afin de concevoir, mettre en œuvre et évaluer les activités entreprises. La Banque mondiale s'est engagée récemment à mener des enquêtes de ménages au moins tous les 3 ans dans 78 des pays les plus pauvres de la planète. Il est essentiel de tirer parti des technologies nouvelles et de la collaboration entre le secteur public et le secteur privé. Les coûts liés à la collecte des données sont en baisse et un soutien croissant se dégage en faveur des données ouvertes, ce qui débouche sur une stratégie plus inclusive et participative au service de tous.

18. La Banque mondiale est un partenaire clef du Partenariat mondial pour les données du développement durable, qui a été lancé en septembre 2015. Le secteur privé doit jouer un rôle dans

l'atténuation de la pauvreté, en particulier au titre de l'objectif 1 du développement durable. Au cours de la dernière décennie, 90 % des emplois créés dans les pays en développement l'ont été par le secteur privé. La création d'emplois est le plus sûr moyen d'aider les individus à échapper à la pauvreté. Le secteur privé est le principal partenaire en matière de développement durable, non seulement en termes de création d'emplois mais aussi lorsqu'il s'agit d'attirer les capitaux privés qui sont indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable. Cela dit, vu les contraintes qui pèsent sur le secteur privé, à savoir fragilité, conflits, économie informelle, pauvreté rurale et questions d'égalité des sexes, celles-ci doivent être traitées par le biais d'une approche intersectorielle intégrée, conformément aux priorités du système des Nations Unies.

19. Le système multilatéral qui a été mis au point au cours des 70 dernières années connaît à présent des difficultés et ne saurait se satisfaire d'une nouvelle couche de peinture. Des défis comme l'évolution du climat, les pandémies, les catastrophes naturelles, l'instabilité économique et les conflits ont un caractère mondial; les pays riches comme les pays pauvres doivent les affronter. Le système mondial de gouvernance continue à se caractériser par sa résilience et sa capacité d'adaptation; si on donnait la priorité à la coopération, la probabilité de réaliser les objectifs de développement durable et d'aider des millions de personnes à sortir de la pauvreté serait d'autant plus grande.

20. **M. Nabarro** (Conseiller spécial du Secrétaire général sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030) demande aux intervenants d'apporter des précisions sur les défis auxquels le système multilatéral doit faire face et d'indiquer la nature des modifications qui devraient être apportées à la présence des Nations Unies dans les pays afin de susciter une plus grande adhésion aux actions prises à l'échelon national.

21. **M^{me} Bekele-Thomas** (Directrice du Cabinet du Secrétaire général), intervenante, dit qu'elle a assisté à l'émergence de tendances positives dans ce domaine, en particulier pour ce qui est de l'alignement pertinent des programmes et valeurs fondamentales sur la planification et budgétisation nationales, ce qui revêt une importance décisive lorsqu'on s'efforce de promouvoir la prise en main du programme par le pays et la prise en charge nationale. Au Kenya,

27 institutions spécialisées des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) conjuguent leurs efforts afin de formuler le plan à moyen terme du pays, en veillant à ce qu'il incarne les valeurs fondamentales du système des Nations Unies, notamment les volets de l'action humanitaire, des droits de l'homme et de la consolidation de la paix. Des services d'experts supplémentaires et un renforcement des capacités seront également indispensables à la réussite du plan national.

22. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) en faveur du Kenya a été spécifiquement rédigé afin d'appuyer le plan national de développement de ce pays et à ce titre est devenu partie intégrante du programme du gouvernement. Si le gouvernement et le pays en général se déclarent en faveur du plan, alors par définition ils appuient également le PNUAD.

23. Les gouvernements et toutes les entités devraient pouvoir participer à la réinscription de crédits qui n'ont pas été absorbés par la mise en œuvre du PNUAD. Le rôle du Cabinet du Secrétaire général consiste simplement à donner une impulsion et à veiller à ce que les valeurs adéquates soient enchâssées dans les objectifs. Au Kenya, un plan national de développement et partant un plan du système des Nations Unies conjuguent tous les volets du développement, notamment les droits de l'homme, les questions humanitaires et la consolidation de la paix. Il est indispensable d'avoir une vision commune faisant intervenir le partage des données ainsi qu'une analyse et une évaluation des risques communes. Le PNUAD est ainsi devenu une plate-forme de partenariat national ainsi qu'un mécanisme de coordination.

24. Le secteur privé devrait être intégré au processus en tant que partie prenante économique. Un taux d'accroissement de la population de 3,5 % par an signifie qu'il y aura toujours une demande croissante pour les besoins fondamentaux, tels que la santé et l'éducation; le secteur privé peut être amené ainsi à jouer un rôle important. Le PNUAD est un pacte signé entre le Gouvernement et ses citoyens.

25. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement n'est ni sectoriel ni vertical et est scellé dans la plupart des plans de développement. Le Cabinet du Secrétaire général ne cherche pas à réinventer la roue, mais simplement à mettre en

lumière les priorités et suivre et évaluer les résultats obtenus. Il est indispensable de ventiler les données au niveau des comtés; dans un pays comme le Kenya, chaque comté procède selon ses propres priorités, qui devraient être prises en compte dans les objectifs de développement durable.

26. Les organes régionaux, la Banque mondiale ainsi que d'autres entités devraient conjuguer leurs efforts afin de relever les défis actuels se rapportant à la collecte, à l'analyse, au suivi et à l'évaluation des données. Le Cabinet du Secrétaire général a créé une plateforme d'organisations et de fondations philanthropiques pour appuyer les objectifs de développement durable et contribuer à la révolution des données.

27. L'intégration des objectifs de développement durable dans les politiques nationales est manifeste. Une fois que le plan à moyen terme est adopté, il est indispensable de mettre en place l'infrastructure voulue et de commencer à intégrer et à créer des indicateurs de résultat, des niveaux de référence et des niveaux cibles. Tous les indicateurs ne sont pas valables pour tous les pays, ni même pour tous les comtés d'un pays.

28. La façon dont les activités sont menées dans les bureaux de pays a changé. Par exemple, lorsqu'il s'agit des questions transfrontalières, qui sont sources de conflit et d'extrémisme, le Cabinet du Secrétaire général s'efforce d'empêcher leur propagation grâce au développement. Le Kenya et l'Éthiopie ont récemment signé un accord visant à répondre aux besoins des communautés vivant à proximité de la frontière, à Moyale. Sous les auspices de l'initiative Corne de l'Afrique, la paix a été rétablie dans cette région il y a six mois.

29. M^{me} Nasr (Ministre de la coopération internationale, Égypte), intervenante, dit que le Programme 2030 est à la fois ambitieux et opportun, en particulier s'agissant du Moyen-Orient et de la région de l'Afrique du Nord; il importe au plus haut point, néanmoins, qu'il devienne un programme de pays. L'appropriation, la prise en charge et l'engagement aux échelons les plus élevés sont indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable. Des consultations approfondies devraient être menées avec les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les jeunes et les parlementaires. L'appropriation exige que l'on s'adresse à l'ensemble des parties prenantes dans toutes les régions, en particulier en

raison des grandes différences qui séparent les régions sur le plan de la pauvreté et du développement.

30. Le Programme 2030 exige des solutions intégrées, plutôt que l'approche fragmentaire adoptée par les institutions spécialisées des Nations Unies, qui travaillent avec des clients individuels sur des questions spécifiques. Par exemple, les questions relatives à l'égalité des sexes ont été traitées principalement par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), en dépit du fait qu'il existe de nombreuses autres institutions qui s'occupent de secteurs où le genre est un thème multisectoriel, telle que la microfinance. Conjuguer ses efforts ne consiste pas uniquement à organiser des réunions et des conférences conjointes.

31. Les modalités de financement doivent appuyer les priorités nationales. Dans bien des cas, elles répondent aux priorités des donateurs. Un engagement et une appropriation durables ne s'ensuivront que si les projets sont axés sur la demande et non sur le bon vouloir des donateurs. Il est également important de faire preuve d'une faculté d'adaptation. Comme de nombreux pays font face à des incertitudes politiques nées des guerres civiles, des changements climatiques, d'une agitation sociale et autres risques, le système des Nations Unies doit adapter ses stratégies aux faits nouveaux survenant sur le terrain.

32. Il est primordial que le système des Nations Unies apporte un appui au renforcement des capacités des institutions sur le plan de la collecte de données et de l'examen des moyens et instruments à mettre en œuvre en vue de réaliser les objectifs de développement durable. Les objectifs ambitieux du Programme 2030 exigent un renforcement des capacités substantiel, en particulier si l'on considère que bon nombre de pays ne disposent pas d'institutions suffisamment solides pour mettre en œuvre les modifications et les réformes qui s'imposent. Une approche plus concrète, intégrée et intersectorielle est indispensable.

33. Le système des Nations Unies doit nouer des relations plus étroites avec les institutions bilatérales et autres institutions. L'Organisation doit tirer parti des sources de financement extérieures à l'ONU et les organisations qui lui sont reliées, telles que la Banque africaine de développement. Les donateurs devraient se réunir une fois par mois afin de garantir la

complémentarité des projets. La transposition à une plus grande échelle est également importante car elle pourvoit à ce que des résultats probants soient obtenus en temps voulu. Les Gouvernements ne sont pas en mesure d'atteindre les objectifs de développement durable à eux seuls; une étroite collaboration entre partenaires de développement dotés d'un mécanisme précis indiquant la marche à suivre est indispensable.

34. **M. Nabarro** (Conseiller spécial du Secrétaire général sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030), cherche à savoir quels sont les obstacles qui entravent le règlement des questions régionales à l'heure actuelle et demande des précisions sur les recommandations pouvant être formulées à cet égard.

35. **M. Estreme** (Argentine) dit que les commissions régionales ont un rôle de premier plan à jouer dans le suivi et le renforcement des capacités à l'échelon régional dans le cadre du Programme 2030. La dimension régionale ne figure pas suffisamment dans le document soumis au titre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Une section renvoie effectivement aux mécanismes régionaux, mais cela n'est pas suffisant. En Amérique latine et aux Caraïbes, le bilan issu du suivi et de l'application des objectifs du Millénaire pour le développement s'est révélé très positif. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a rédigé d'excellents rapports durant la période concernée.

36. Les commissions régionales ont également un rôle à jouer dans la mise en valeur des sources de données indispensables à la mise en œuvre du Programme 2030. Les données devraient garder toute leur pertinence au fil des ans et être comparables d'un pays à l'autre. La complémentarité entre les activités menées par les mécanismes régionaux et celles des bureaux régionaux de fonds et de programmes est primordiale. M. Estreme souhaite connaître de quelle manière fonctionnent les mécanismes de coopération et de coordination qui lient actuellement la commission régionale et les autres organes. En ce qui concerne les moyens de mise en œuvre, l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies permet souplesse et différenciation au sein du cadre d'un programme universel.

37. **M. Charles** (Trinité-et-Tobago), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que les travaux du système des Nations Unies pour le développement sont essentiels au soutien des actions menées aux niveaux régional et sous-régional. Par exemple, le bureau de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, installé à Port-of-Spain, offre une assistance pour le renforcement des capacités ainsi qu'une aide technique dans le domaine des données et des statistiques, en coopération avec les Gouvernements et d'autres organismes œuvrant dans le domaine du développement. C'est la raison pour laquelle il faudrait une plus grande coordination interorganisations, tout en respectant la spécificité du mandat de chaque entité.

38. L'alignement de l'appui sur les priorités régionales et nationales relève à la fois de l'intervention des Gouvernements et de celui du système des Nations Unies. Les priorités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) ont été mises au point par le biais de larges consultations tenues avec les équipes de pays et d'autres acteurs, notamment la société civile. Malheureusement, dans la région du CARICOM, ces consultations ont été menées au coup par coup, en laissant peu de place à l'apprentissage ou à la mise en œuvre des pratiques exemplaires. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030, un inventaire des entités sous-régionales et régionales, notamment les organisations ne faisant pas partie du système des Nations Unies, devrait être mené afin de préciser leurs rôles et mandats respectifs, facilitant par là même la coordination et la planification interorganisations grâce à l'apport d'objectifs spécifiques clairement définis.

39. En raison des vulnérabilités spécifiques des petits États insulaires en développement, qui sont aggravées par les problèmes structurels qui les caractérisent du fait de leur classement comme pays à revenu intermédiaire, le financement et la prévisibilité du financement restent un grave problème. Il serait intéressant d'entendre les vues des participants à la table ronde concernant l'utilisation du financement commun et autres pratiques exemplaires en tant que moyens permettant d'améliorer la coordination et la prestation interorganisations, en particulier dans le cadre de l'établissement d'un éventuel système PNUAD à l'échelle de la région.

40. **M. Kolehmainen** (Finlande) dit qu'il aimerait avoir plus d'informations sur les enseignements tirés et

expériences concluantes en matière de programmation commune, notamment la planification commune et les évaluations conjointes. Il aimerait savoir comment les centres de services partagés qui sont utilisés par divers organismes pourraient renforcer la coopération dans le cadre des services administratifs et accroître l'efficacité par le biais des achats groupés.

41. **M. Eichen** (Allemagne) dit que le fait d'avoir à proposer des solutions différenciées dans chaque pays en tenant compte de leurs besoins particuliers a des incidences sur la présence du système des Nations Unies pour le développement. S'appuyant sur son avantage comparatif, le système des Nations Unies pour le développement joue des rôles différents dans les pays à revenu intermédiaire et dans les pays les moins avancés; il convient de noter par ailleurs qu'il existe des besoins spécifiques dans les pays fragiles où les cloisonnements entre paix et sécurité, interventions humanitaires et interventions pour le développement doivent être surmontés. L'orateur demande quelles seraient les principales caractéristiques organisationnelles de la présence des Nations Unies dans ces conditions.

42. **M. Waheed** (Observateur des Maldives), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), dit que les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) exigent que le système des Nations Unies améliore la coopération intrarégionale et interrégionale entre les petits États insulaires en développement, notamment dans le cadre des mécanismes institutionnels et du renforcement des capacités. Les coordonnateurs résidents devraient partager les enseignements tirés ainsi que les pratiques exemplaires. Il souhaite savoir comment les modèles actuels de prestation de services dans les petits États insulaires en développement ont tenu leurs promesses, et quels mécanismes institutionnels ont été mis en place afin d'améliorer la coordination. On constate en effet que de nombreux petits États insulaires en développement se ressentent du manque de coordination des efforts déployés par différentes entités du système des Nations Unies, dont de multiples visites par des organisations variées. La mise en place d'une coordination efficace déboucherait sur un financement mieux ciblé et sur une cohérence renforcée en matière de mise en œuvre et d'établissement de rapports.

43. Les petits États insulaires en développement offrent des possibilités inédites en matière de prestations de services puisqu'ils sont desservis dans bien des cas par des bureaux multipays. Il reste que le personnel des bureaux locaux connaît souvent mal le système des Nations Unies. Le renforcement des capacités s'avère donc nécessaire au niveau national. Qui plus est, les petits États insulaires en développement servent souvent de terrain d'essai pour les initiatives multinationales du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD); il convient de noter cependant que les pays bénéficiaires et les entités du système des Nations Unies les perçoivent comme étant d'une utilité moindre par rapport à la norme. L'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) accueillerait avec intérêt les points de vue de la table ronde sur ce modèle de prestation de services.

44. **M. Bultrikov** (Kazakhstan) dit qu'un certain nombre d'experts considèrent le système des Nations Unies pour le développement comme un dispositif fragmenté et dépourvu d'efficacité alors que le Programme 2030 comporte de nouvelles exigences en matière de coopération internationale pour un développement durable, qui doit être plus cohérente et orientée de manière stratégique. Les progrès réalisés au niveau de l'amélioration de la cohérence ont été réalisés principalement au niveau national, en particulier grâce au lancement de l'initiative « Unis dans l'action ». Alors que les activités menées à l'échelon national demeurent au centre des activités de développement des Nations Unies, les nouveaux défis mondiaux énoncés dans le Programme 2030, par exemple ceux qui ont trait à la mondialisation et aux changements climatiques, exigent de nouvelles solutions auxquelles participeraient toutes les parties prenantes, notamment le secteur privé et le milieu universitaire.

45. Le Kazakhstan propose qu'un pôle régional des Nations Unies axant son action sur le développement durable, l'aide humanitaire, la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience, soit établi à Almaty, son ancienne capitale, développant par là même les capacités en matière d'alerte rapide, de préparation aux situations d'urgence et de réaction aux crises. Les États Membres devraient considérer le dialogue avec le Conseil économique et social comme une occasion de surmonter les problèmes existants et d'aligner le système des Nations Unies pour le

développement sur les objectifs de développement durable. Ce nouveau paradigme exige des ressources considérables. C'est pourquoi chaque État devrait envisager d'allouer un montant équivalent à 1 % de ses dépenses militaires au Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable. À long terme, le Conseil économique et social devrait devenir un conseil mondial pour le développement, composé d'États Membres élus par l'Assemblée générale, et de responsables des institutions spécialisées, notamment les institutions de Bretton Woods. Le Conseil économique et social devrait intervenir en tant qu'organisation chargée de la régulation de l'économie mondiale, promouvoir la croissance économique et réduire ainsi le risque d'une crise mondiale. Il serait utile d'entendre les vues des participants à la table ronde concernant la réforme du Conseil.

46. **M^{me} Bárcena** (Secrétaire Exécutive, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)) dit que les commissions régionales et les fonds et programmes du Groupe des organismes de développement des Nations Unies pourraient conjuguer leurs efforts de manière plus efficace. La CEPALC a fourni au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) un grand nombre d'informations sur les transitions démographiques, qui varient d'un pays à l'autre dans cette région. Par exemple, l'Uruguay est une nation vieillissante, alors que le Guatemala a une population jeune. La CEPALC a entrepris par ailleurs une ventilation des données par sexe et s'emploie à établir un atlas de l'inégalité entre les sexes. Si les femmes recevaient les mêmes salaires que les hommes et avaient les mêmes possibilités d'emploi, la pauvreté s'en trouverait réduite.

47. Dans la région des Caraïbes, on a fait valoir que sur les \$42 milliards de la dette extérieure, il conviendrait de verser la somme de \$2 milliards en monnaie locale à un mécanisme d'allègement de la dette afin de mettre sur pied un fonds pour la résilience qui faciliterait les investissements relatifs à l'aménagement des infrastructures touristiques et des zones côtières. Des efforts sont également en cours afin d'organiser des forums régionaux sur le développement durable, qui rassembleraient d'autres institutions ainsi que des partenaires extérieurs au système des Nations Unies.

48. **M. Kelleher** (Conseiller principal, Relations avec les Nations Unies et Partenariats, Banque mondiale) dit que les institutions de l'ONU et les organisations qui

lui sont reliées ainsi que celles du Groupe de la Banque mondiale, ont l'avantage de partager les mêmes valeurs et un même dessein, à savoir les objectifs de développement durable. À l'instar de l'ONU et les organisations qui lui sont reliées, le Groupe de la Banque mondiale a également une présence dans les pays. Il pourrait donc dégager des synergies, garantir différenciation et souplesse au niveau des pays afin de renforcer la tendance vers une culture mettant en avant la coopération.

49. **M^{me} Bekele-Thomas** (Directrice du Cabinet du Secrétaire général) dit que la prise en charge et la volonté politique revêtent une importance non négligeable. Le pouvoir du coordonnateur résident devrait être renforcé, en particulier par le biais de ressources accrues. La programmation conjointe permet d'obtenir des résultats dont le rapport performance-coût est manifeste : le cas du Kenya est exemplaire, en ce sens que tous les organismes des Nations Unies conjuguent leurs efforts et font l'objet d'une évaluation commune lors d'un processus unique qui a lieu chaque année. Il reste que dans la plupart des cas, chaque conseil d'administration demande à son institution de lui rendre compte indépendamment alors qu'un seul conseil d'administration régissant l'ensemble des institutions serait de loin préférable. Enfin, chaque équipe de pays des Nations Unies devrait être rigoureusement sélectionnée en se fondant sur le profil du pays en question.

50. **M^{me} Nasr** (Ministre de la coopération internationale, Égypte) dit que du point de vue de l'Égypte et d'un bon nombre de pays où elle a travaillé, il y a, dans bien des cas, un manque de cohésion entre les institutions spécialisées des Nations Unies. Le renforcement des capacités dans les bureaux locaux veillerait à ce que les effets de synergie qui en résultent facilitent la mise en œuvre des objectifs de développement durable par les Gouvernements et autres parties prenantes. Les outils, indicateurs et mécanismes d'évaluation contribueront à l'identification des lacunes et des difficultés et permettront aux pays d'y remédier en respectant les échéances fixées.

51. **M. Nabarro** (Conseiller spécial du Secrétaire général sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030), dit que le contenu du Programme 2030 est entièrement nouveau et qu'il est primordial que son appropriation par les Gouvernements et les citoyens soit respectée par tous.

Les Gouvernements doivent s'adapter rapidement à de nouvelles réalités, dont quelques-unes sont redoutables; des données ventilées de qualité jouent un rôle de premier plan dans cette adaptation rapide. Le système des Nations Unies doit agir de manière cohérente aux niveaux national et régional, tout en adaptant ses méthodes de travail pour qu'elles s'accordent avec les besoins locaux. Le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile doivent également s'associer pleinement, en tant que partenaires, à la mise en œuvre du Programme 2030. L'intervenant réitère la nécessité d'adopter un engagement hors pair vis-à-vis des nouvelles méthodes de travail, tel que préconisé par le Vice-Président du Honduras.

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (suite) (A/71/63-E/2016/8)

- a) **Suivi des orientations recommandées par l'Assemblée générale et le Conseil (suite)**
- b) **Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial (suite)**
- c) **Coopération Sud-Sud pour le développement**

Débat général

52. **M. Bamrungphong** (Observateur de la Thaïlande), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et la Chine, dit que l'intégration des engagements mondiaux aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ne se prête pas à une réinterprétation et devrait prendre en considération la priorité absolue, à savoir l'élimination de la pauvreté. Le système des Nations Unies devrait transposer à une plus grande échelle l'appui qu'il fournit aux pays en développement dans le cadre des efforts collectifs visant à mettre en œuvre le Programme 2030 d'une manière universelle et inclusive. Les activités opérationnelles de développement devraient ainsi renforcer la capacité des

pays en développement à s'attaquer au développement durable à long terme au niveau national tout en tenant compte des différents niveaux de développement social et économique qui les caractérisent.

53. Les fonds et programmes du Groupe des organismes de développement des Nations Unies, dans le cadre des rapports périodiques qu'ils soumettent au Conseil économique et social, devraient fournir des renseignements sur les divers plans, programmes et projets qu'ils ont entrepris, conformément à leurs mandats respectifs; sur leurs efforts visant à traiter les causes profondes de la pauvreté et de la faim, conformément au Programme 2030; sur le partage des pratiques exemplaires et des enseignements tirés de l'expérience sur le terrain; enfin, sur l'intégration du Programme 2030 à la planification et à l'établissement de rapports à l'échelle du système.

54. En raison de la baisse du montant total des contributions reçues par le système des Nations Unies au titre des ressources de base affectées aux activités opérationnelles de développement, la cohérence, l'efficacité et l'utilité du système des Nations Unies pour le développement devraient être renforcées, en particulier en ce qui concerne l'intégration du Programme 2030 et autres engagements pris en matière de développement qui ont été arrêtés au niveau intergouvernemental à la planification et à l'établissement de rapports à l'échelle du système; la coordination et la cohérence au niveau des pays devraient également être optimisées afin de tirer le meilleur parti de l'amenuisement des ressources de base ainsi que du savoir-faire des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies. L'initiative « Unis dans l'action » devrait mettre en relief la pertinence et l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement, tout en renforçant la prise en main des activités opérationnelles par le pays et en parvenant à des résultats. Il reste qu'une solution toute faite n'aidera pas les Nations Unies à coopérer avec des pays ayant atteint des niveaux de développement social et économique différents et présentant des dissemblances en matière de priorités ou d'enjeux.

55. En raison du caractère progressif du financement en faveur de l'aide humanitaire à court terme pendant la période prolongée de crises humanitaires qui ont marqué le monde au cours des dernières années, le système des Nations Unies pour le développement devrait disposer de dispositifs de suivi distincts de la

responsabilité financière; ceux-ci couvriraient les activités de développement d'une part et les programmes d'aide humanitaire d'autre part, l'objectif étant de garantir que les fonds sont bien affectés aux interventions qui répondent aux besoins humanitaires les plus urgents et aux activités qui cherchent à résoudre les problèmes de développement durable. Par ailleurs, les ressources de base doivent continuer à être la clef de voûte des activités opérationnelles de développement. Il est préoccupant de constater que le ratio ressources de base/ressources préaffectées continue d'accuser un recul si l'on considère le niveau global de ressources pour les activités opérationnelles. Il est urgent de concilier les ressources de base et les ressources autres que les ressources de base; il faudrait éviter d'employer les ressources de base pour financer des activités qui devraient l'être par les autres ressources. Le financement de tous les coûts hors programmes devait respecter le principe du recouvrement complet des coûts, proportionnellement, à partir des sources de ressources de base et d'autres ressources. Il faudrait accroître le nombre de donateurs de ressources de base.

56. Le système des coordonnateurs résidents devrait être modifié de façon à refléter une plus grande diversité géographique et une meilleure parité entre les sexes. En outre, les structures de gouvernance des fonds et programmes des Nations Unies devraient être modifiées afin d'assurer une participation équitable et inclusive et préserver la légitimité du système dans son ensemble. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud doit être renforcé et les recommandations contenues dans la décision 18/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud doivent être mises en œuvre, notamment par le biais de la mise à disposition de ressources financières et humaines à l'intention du Bureau, à l'échelle du système.

57. Les discussions sur l'examen quadriennal complet de 2016 devraient accorder toute l'attention requise à la manière dont le système des Nations Unies pour le développement pourrait apporter un appui mieux ciblé et mieux coordonné aux pays à revenu intermédiaire. De la même façon, le Conseil économique et social devrait examiner entre autres les propositions concrètes faites sur le positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement.

58. **M. Poorta** (Observateur des Pays-Bas), prenant la parole au nom de l'Union européenne et ses États Membres, dit que le rapport 2016 du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/71/63-E/2016/8) contient plusieurs propositions qui pourraient contribuer à jeter les bases d'une réforme. L'Union européenne et ses États Membres constatent avec satisfaction que les problèmes que suscitent la mise en œuvre du Programme 2030 au sein du système des Nations Unies pour le développement ont été soulignés. Le caractère intégré et universel du Programme 2030 exige un changement de mentalité, une collaboration interdisciplinaire et la mise au rebut des cloisonnements. Le statu quo n'est plus une option; un système des Nations Unies pour le développement renforcé, mieux coordonné et plus efficace qui soit en mesure de répondre à sa finalité s'impose afin de mettre en œuvre ce programme de transformation.

59. Les rivalités entre les entités du système des Nations Unies ne sont pas de mise, tandis que la complémentarité et le sens du partenariat doivent être encouragés et renforcés. Une programmation conjointe doit être mise en place et menée à bien et doit s'accompagner de cadres harmonisés en matière d'établissements de rapports et de gestion. Le système des Nations Unies pour le développement doit promouvoir l'efficacité des activités de développement et être axé sur les résultats. L'intervenant demande à ce que le Conseil économique et social ainsi que le Groupe des organismes de développement des Nations Unies soient pourvus d'un rôle de coordination renforcé afin de promouvoir la cohérence à l'échelle du système et améliorer les synergies existant entre les activités normatives, réglementaires et opérationnelles. Il est indispensable de renforcer les liens qui unissent le secteur du développement et le secteur humanitaire afin de faciliter la mise en œuvre d'objectifs, en particulier dans les pays ravagés par des conflits ou dans les États fragiles.

60. Le système des Nations Unies pour le développement doit être prêt à honorer ses engagements en matière d'égalité entre les sexes, que ce soit en tant qu'objectif ou en tant que question intersectorielle. Bien que l'Union européenne accueille avec intérêt les progrès réalisés pour ce qui est de l'intégration de l'égalité des sexes et de

l'autonomisation des femmes aux activités principales, il reste encore beaucoup à faire : raffermir constamment les liens entre travaux normatifs des organismes du système des Nations Unies et activités opérationnelles relatives à l'égalité entre les sexes, soutenir l'attention particulière accordée au renforcement des capacités en matière d'égalité des sexes du personnel des Nations Unies ainsi qu'à ses compétences, enfin gérer la parité des sexes dans la représentation, à l'échelle du système des Nations Unies.

61. L'Union européenne note avec satisfaction l'incidence positive de l'initiative "Unis dans l'action" qui a été adoptée par 50 pays, et se félicite de sa mise en œuvre intégrale par les Gouvernements qui en ont fait la demande, y compris la mise en œuvre des procédures opérationnelles permanentes. L'Union européenne et ses États Membres soutiennent le renforcement du rôle du système des coordonnateurs résidents, notamment son pouvoir et sa légitimité, et demandent instamment aux fonds, programmes et institutions spécialisées de se connecter avec les systèmes de gestion et de responsabilisation des coordonnateurs résidents et d'appliquer l'accord relatif à la participation aux coûts.

62. La mise en œuvre du Programme 2030 constitue un défi de taille pour les pays qui ne disposent pas des capacités nécessaires en matière d'examen et de suivi. Pour cette raison, le système des Nations Unies pour le développement doit appuyer le renforcement des capacités des systèmes nationaux de planification du développement, la collecte et l'analyse des données ventilées, ainsi que les volets de mise en œuvre, d'établissement de rapports, de suivi et d'évaluation. Les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies doivent donc accélérer l'utilisation des systèmes nationaux autant que possible.

63. Le rapport aurait dû fournir une analyse plus fine de la structure du financement du système des Nations Unies pour le développement. Bien qu'il ne fasse aucun doute que les flux de financement devraient être subordonnés à un accord sur les fonctions, des réformes s'avèrent indispensables afin de relever le défi qui consiste à obtenir les ressources nécessaires. Une réflexion plus poussée s'impose en ce qui concerne l'apport de flux financiers au système des Nations Unies pour le développement, en particulier lorsqu'il s'agit de déterminer si leur volume et leur ciblage s'alignent sur les plans stratégiques. L'Union

européenne a accueilli avec intérêt les dialogues structurés de 2015 avec les États Membres et estime qu'ils devraient être mis sur pied de façon plus systématique. Elle accueille également avec satisfaction l'intensification des efforts déployés pour mobiliser les ressources et mettre en place un financement transparent, prévisible et souple.

64. La capacité du système des Nations Unies pour le développement à mobiliser des ressources en tant que système demeure largement inexploitée. Il est essentiel de préciser le rôle que peut jouer ce système dans le contexte de l'après-2015 et d'accroître la prévisibilité des ressources en adoptant un processus d'abondement consultatif. À l'heure actuelle, près de 40 % des dons qui sont faits au système des Nations Unies pour le développement proviennent de l'Union européenne et ses États Membres; les efforts visant à renforcer le financement du système doivent donc prévoir de diversifier les donateurs et d'avoir recours à des méthodes de financement plus innovantes telles que les partenariats entre secteur public et secteur privé, les partenariats multipartites et le financement commun.

65. L'intervenant exprime l'espoir que la deuxième phase du dialogue du Conseil économique et social consacré au positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement jouera un rôle important dans le débat sur la procédure d'examen quadriennal complet de 2016. L'examen quadriennal est un outil indispensable pour le système des Nations Unies pour le développement et pourrait également contribuer à préciser son engagement en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030.

66. **M. Momen** (Bangladesh), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que le débat consacré aux activités opérationnelles du Conseil économique et social revêt une importance particulière en 2016 en raison de l'adoption du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Programme 2030 et de l'Accord de Paris; du dialogue en cours sur le positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement; et des négociations à venir sur la procédure d'examen quadriennal complet. Jusqu'à une période récente, le système des Nations pour le développement a axé son action sur les objectifs du Millénaire pour le développement; il doit maintenant se recentrer afin de mettre en œuvre le Programme 2030 de manière efficace. Afin d'y parvenir, la coordination et

l'harmonisation entre les trois piliers sont indispensables.

67. Les pays les moins avancés ont été les principaux bénéficiaires des activités de développement des Nations Unies et des programmes y afférents pendant la période des objectifs du Millénaire pour le développement. Les États Membres sont convenus que les pays les moins avancés, qui constituent le groupe de pays le plus vulnérable, méritent qu'on leur accorde la plus grande attention dans le cadre des activités axées sur le développement. Les entités du système des Nations Unies doivent travailler de façon coordonnée afin de mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, en vue d'en garantir la cohérence et la synergie avec le Programme 2030. L'attention dont bénéficient les pays les moins avancés ne doit pas être reportée ailleurs, notamment vers des intérêts concurrents. Les tendances récentes montrent que l'allocation de ressources à l'intention de ces pays est en baisse, dont les ressources de base. Cette tendance inquiétante doit être immédiatement enrayerée. De même, les programmes financés au moyen des ressources autres que les ressources de base ne doivent pas être assurés ou gérés par les ressources de base.

68. Les activités opérationnelles de développement doivent établir de nouveaux programmes sectoriels dans les pays les moins avancés au lieu de mettre en œuvre des petits projets. Il est extrêmement inquiétant qu'un certain nombre d'entités du système des Nations Unies aient mené leurs travaux en se fondant sur le concept de catégories de pays à faible revenu et de pays à revenu intermédiaire, plutôt que sur celui de catégorie de pays les moins avancés. Les pays les moins avancés sont un groupe reconnu, dont la définition est périodiquement mise à jour. Sans la mise au point de programmes spécifiques ciblant ces pays, et la collecte, collation et présentation de données qui cadrent avec la classification des pays les moins avancés, il ne sera pas possible de remédier de façon efficace aux défis qu'ils doivent affronter.

69. Il faut par ailleurs veiller à ce que les activités de développement des Nations Unies dans les pays les moins avancés soient prévisibles et graduelles. Les Gouvernements doivent être informés suffisamment à l'avance de la modification ou de l'abandon d'activités de développement prévues afin qu'il n'y ait pas d'incidences préjudiciables sur les efforts de

développement national. En outre, tous les pays les moins avancés doivent pouvoir compter sur la présence des institutions spécialisées du système des Nations Unies au niveau national afin de les aider sur le plan des besoins de développement. Le Groupe des pays les moins avancés reconnaît l'effet positif de l'approche adoptée par l'initiative « Unis dans l'action »; il n'en reste pas moins que les points de vue des différents pays et les priorités nationales doivent être respectés.

70. Tous les organismes des Nations Unies, dans les rapports qu'ils soumettent à leurs organes directeurs, doivent fournir des précisions sur leurs activités opérationnelles, pratiques exemplaires et enseignements tirés de l'expérience, et formuler des recommandations spécifiques qui permettront de surmonter les défis auxquels se heurtent les pays les moins avancés dans leur domaine d'activité donné. Il est indispensable de savoir comment les pays les moins avancés, pris séparément, s'en sortent pour réaliser les objectifs de développement durable.

71. Le Groupe des pays les moins avancés soutiendra les efforts déployés en vue d'adopter un examen quadriennal qui rendra compte des points de vue, conceptions et instructions donnés par les États Membres aux entités du système des Nations Unies de façon à mettre en œuvre le Programme 2030. Il invite également les États Membres à soutenir les efforts des pays les moins avancés pour accéder de manière durable à la tranche supérieure, l'assistance adaptée à la demande étant fournie par le système des Nations Unies pour le développement, et à faire le nécessaire pour que l'appui de l'Organisation des Nations Unies aux pays récemment retirés de la liste des pays les moins avancés et ceux qui sont en train de l'être, ne soit pas assujéti à une réduction brutale de l'assistance financière et technique. Pour terminer, l'intervenant demande à ce que la version révisée du rapport du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies fasse état des recommandations formulées par le Groupe des pays les moins avancés.

72. **M. Sareer** (Observateur des Maldives), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), dit que les engagements pris par le Programme 2030, le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme d'action d'Addis-Abeba, et autres instruments ne sauraient faire l'objet d'une réinterprétation; au lieu de

cela, il est indispensable d'identifier et de corriger les problèmes systémiques qui entravent les processus de développement et de mise en œuvre, tout en renforçant les pratiques qui ont fait leurs preuves. Le Programme 2030 et les Orientations de Samoa doivent être intégrés aux activités du système des Nations Unies pour le développement, sous tous leurs aspects. Le caractère multidimensionnel et la perspective holistique du Programme 2030 exigent une bonne compréhension de la manière dont les volets durabilité et environnement du développement et de l'atténuation de la pauvreté se concrétiseront à l'avenir en réalités opérationnelles. Sur le plan pratique, les activités poursuivies doivent tenir compte des objectifs environnementaux afin d'écarter le risque de conséquences inattendues.

73. L'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) se déclare préoccupée par le grand déséquilibre qui existe entre ressources de base et ressources autres que les ressources de base. Les modalités de financement devraient faciliter les fonctions du système des Nations Unies pour le développement, au lieu de les dicter. Il est indispensable de sortir du statu quo, et passer des autres ressources spécifiquement affectées aux ressources de base; celles-ci pourraient être alignées sur les priorités nationales, ce qui permettrait par là même de faire face aux réalités du développement sur le terrain.

74. Pour les petits États insulaires en développement, il est indispensable de mettre en place et de renforcer la capacité locale de mise en œuvre grâce au soutien coordonné et concret du système des Nations Unies. S'il est vrai que de nombreuses entités du système des Nations Unies se sont engagées à améliorer la collecte et l'analyse des données, une telle assistance pourrait vite se révéler déconcertante si elle parvenait aux gouvernements par le biais de multiples sources. Il est donc indispensable de mettre fin aux cloisonnements et de veiller à ce que tous les fonds et programmes s'emploient à être unis dans l'action.

75. La diversité du système des coordonnateurs résidents doit être améliorée afin de mieux représenter les collectivités locales, d'accroître la participation et d'engendrer les perspectives offertes par une approche participative en matière de partage des connaissances et de prise d'initiatives. L'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) a recensé de nombreux domaines où des améliorations pourraient être apportées sur le plan de la prestation de services du coordonnateur

résident et du processus du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), en particulier pour ce qui est des petits États insulaires en développement qui sont isolés.

76. La responsabilisation est indispensable à l'échelle du système des Nations Unies, non seulement afin que celui-ci puisse offrir la transparence voulue à la communauté internationale mais aussi pour qu'il soit en mesure de prendre à l'avenir des décisions plus judicieuses. L'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) attend avec intérêt la mise au point de politiques reposant sur des données factuelles.

77. Afin d'être en mesure d'appuyer la prestation de services au niveau national, le système des Nations Unies devrait faire porter ses efforts sur la valeur ajoutée spécifique aux secteurs de la coordination et de la communication. Des mesures d'incitation devraient être élaborées pour encourager la collaboration interinstitutions.

78. À maintes reprises, l'importance que revêt une assistance différenciée et ciblée en faveur des pays en situation particulière, notamment les petits États insulaires en développement, a été soulignée. Les petits États insulaires en développement devraient se prévaloir de la possibilité qui leur est offerte de faire part de leur perspective durant les discussions consacrées au système des Nations Unies pour le développement; leurs craintes et leurs doléances devraient être prises en compte lors de la mise sur pied des programmes des futures réunions.

79. **M. Grant** (Observateur du Canada), prenant la parole également au nom de l'Australie, dit qu'il est essentiel de saisir l'occasion historique qui nous est offerte par le Programme 2030 pour donner corps à une vision, celle d'un système des Nations Unies pour le développement qui a été remanié. Le statu quo n'est pas une option : le système des Nations Unies pour le développement doit être remodelé en veillant à ce que qu'il soit adapté aux objectifs multiples énoncés dans le Programme 2030, ainsi qu'aux besoins multiples des pays en situation particulière et des États fragiles. Le système devrait concilier cohérence et spécificité, tout en devenant moins fragmenté et en évitant à la fois chevauchements et concurrence.

80. Des réformes structurelles et des réformes du financement sont indispensables afin de préserver la pertinence et l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement, qui, faute de quoi, risque de

sombrer dans une marginalisation progressive. En premier lieu, la mise en commun des résultats des activités de développement doit être obtenue par le biais d'un financement multisectoriel et multipartite et de mécanismes de prestation. En deuxième lieu, une coopération et une collaboration renforcées doivent être établies en matière de planification, de financement, d'activités opérationnelles et d'établissement de rapports. En troisième lieu, les piliers de l'aide humanitaire, de la paix et du développement doivent être mieux intégrés.

81. Des progrès substantiels ont été accomplis dans la mise en œuvre des mandats se rapportant à la procédure d'examen quadriennal complet de 2012. Il n'en reste pas moins que le système des Nations Unies pour le développement se heurte toujours à des défis pour ce qui est du renforcement des capacités nationales, de l'intégration régionale et de l'égalité des sexes. Bien que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et ses instruments connexes aient entraîné un regain d'efficacité appréciable, il reste beaucoup à faire pour mettre en évidence les gains d'efficacité et pour remédier aux déficiences se rapportant aux fonctions de prise en charge, de suivi et d'établissement de rapports dans le cadre de la mise en œuvre de questions intéressant l'ensemble du système des Nations Unies. Les autres carences correspondent à des mandats peu réalistes, trop nombreux et parfois imprécis qui figurent dans l'examen quadriennal actuel. Le Canada et l'Australie espèrent que le nouvel examen quadriennal pourra combler ces lacunes, en analysant les progrès décisifs enregistrés par le Programme 2030, notamment l'adoption d'approches plus raffinées permettant de mettre sur pied des partenariats évolutifs et de libérer les flux financiers, ainsi que la conduite d'actions ciblées pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, des filles et des personnes les plus vulnérables.

82. Allant de l'avant, le Canada et l'Australie mettent l'accent sur l'harmonisation à l'échelle du système de mandats dotés d'objectifs plus précis; une meilleure intégration des volets paix, aide humanitaire et développement, en tenant compte des recommandations pertinentes issues de plusieurs rapports; l'établissement d'un système de financement comprenant un élément incitation au niveau des pays aux fins du financement commun et de la programmation conjointe à l'appui des objectifs de

développement durable; la rationalisation de la présence des entités du système des Nations Unies sur le terrain au niveau du pays et de la région; une refonte du système des coordonnateurs résidents en veillant à ce que les coordonnateurs puissent assurer une prise en charge adéquate, disposent de pouvoirs délégués, de mécanismes de responsabilisation fiables et de ressources suffisantes; enfin, une garantie de la prise en compte de la société civile et du secteur privé en tant que principaux partenaires de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

83. La nécessité d'une nouvelle structure de gouvernance régissant le système des Nations Unies pour le développement tant à l'échelon des pays qu'à celui du monde sous-tend les points susmentionnés. Un examen quadriennal plus stratégique qui crée, à l'échelle du système, un dispositif permettant de planifier, de budgétiser, de mettre en œuvre, de suivre, d'évaluer et de faire rapport aux États Membres sera décisif pour le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre du Programme 2030. Le Canada et l'Australie estiment par ailleurs qu'un Groupe des organismes de développement des Nations Unies investi d'un pouvoir discrétionnaire plus étendu et plus responsable, ainsi qu'un cadre de financement actualisé comprenant un élément incitation aux fins de la collaboration et du financement commun, sont indispensables.

84. Les fonctions permanentes essentielles exercées par le système des Nations Unies pour le développement doivent être clairement précisées et adaptées à la situation des pays. L'universalité, l'intégration et l'objectif consistant à ne laisser personne de côté exigent des réformes fondamentales du système des Nations Unies pour le développement. La concurrence au sein des Nations Unies n'est pas de mise; la transposition à une plus grande échelle est une nécessité.

85. **M^{me} Haynes** (Trinité-et-Tobago), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) dit que le Programme 2030 est plus dynamique et intégré, dispose d'une plus grande portée, fonctionne à plus grande échelle et assure une couverture plus vaste que les objectifs du Millénaire pour le développement. Le système des Nations Unies pour le développement doit ainsi continuer à améliorer sa souplesse, sa cohérence et son efficacité à tous les niveaux. Les initiatives visant à garantir que le système est en mesure de répondre à sa finalité doivent être

renforcées et amplifiées, notamment dans les domaines du développement, des affaires humanitaires et de la paix et de la sécurité. Assorties d'un calendrier précis et exécutées de manière coordonnée, ces mesures doivent s'appuyer sur les arrangements existants.

86. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) accueille avec intérêt les progrès réalisés au niveau des pays pour ce qui est de l'amélioration et de la cohérence du système des Nations Unies pour le développement, notamment par le biais du recours au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Elle accueille également avec satisfaction la consolidation des processus d'affaires, des instruments de mesure communs, du financement commun, ainsi que des stratégies de budgétisation coordonnées. Il n'en demeure pas moins qu'il est urgent de coordonner plus avant le système aux fins d'une prestation de services renforcée et harmonisée, en particulier dans les situations de crise et les situations à risque.

87. Outre les défis évoqués par l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) pour ce qui est de la participation des petits États insulaires en développement isolés aux programmes multi-pays, il y a un manque de coordination frappant des activités de développement aux niveaux régional et sous-régional auquel il faut remédier afin de garantir un suivi et une analyse appropriés du Programme 2030 au plan régional. Un certain nombre de pratiques exemplaires adoptées par les institutions spécialisées, telles qu'elles ont été élaborées dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, pourraient être développées et émulées à l'échelle du système.

88. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) s'inquiète de l'augmentation croissante des ressources autres que les ressources de base qui sont affectées aux activités de développement, à laquelle s'ajoute une diminution constante des ressources de base. La mise en œuvre d'un programme de développement plus complexe exigera une plus grande souplesse dans l'affectation des ressources, qui se fera en fonction des priorités régionales et nationales. Les ressources de base qui sont affectées au système des Nations Unies pour le développement se caractérisent par une souplesse, une efficacité et une impartialité inégales. Bien que la Communauté des Caraïbes (CARICOM) soutienne l'appel qui a été lancé en faveur de contributions préaffectées qui soient plus prévisibles, à plus long terme et plus conformes au Programme 2030,

elle souligne aussi que de tels efforts ne sauraient se substituer à un accroissement important des ressources de base.

89. Les pays en développement, en particulier ceux qui se trouvent dans la sous-région de la CARICOM, nécessitent un renforcement des capacités institutionnelles soutenu et élargi, afin d'être en mesure de mettre en œuvre de façon efficace le Programme 2030. Le renforcement des capacités en matière de collecte de données et d'analyse statistique doit être complété par l'apport d'améliorations dans la conception et la gestion des politiques afin d'intégrer le cadre de développement mondial aux politiques et stratégies nationales. CARICOM demande donc à ce qu'il y ait une accélération des efforts visant à garantir que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et autres instruments de planification mettent l'accent sur le renforcement des capacités.

90. **M^{me} Persson** (Suède) dit que le multilatéralisme a démontré sa pertinence face à des défis mondiaux qui se sont caractérisés par leur âpreté et leur complexité tout au long de l'année 2015. Alors que beaucoup ont remis en question la viabilité des Nations Unies, la communauté internationale a dépassé toutes les attentes et conclu quatre accords importants en une année. Le système des Nations Unies pour le développement est idéalement placé pour aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme 2030. La délégation suédoise exprime son appui indéfectible au système multilatéral et aux travaux menés par le Conseil économique et social.

91. L'ONU a un rôle normatif, mobilisateur et fédérateur unique en son genre qui devrait être préservé et amélioré, s'adaptant selon qu'il conviendra à l'évolution rapide des perspectives de développement. Il est primordial de réaliser un consensus sur le type de fonctions dont le système de développement devrait s'acquitter. Il faut mettre l'accent en particulier sur le rôle des Nations Unies dans les pays les moins avancés et dans les pays touchés par un conflit ou par d'autres crises humanitaires. Dans ces situations, le succès dépend de l'aptitude à faciliter la collaboration entre les piliers que représentent la consolidation de la paix, les interventions humanitaires et le développement. Dans l'après-2015, la capacité de l'ONU à créer, promouvoir et encourager les partenariats doit être renforcée. L'ONU doit également renforcer sa capacité à

s'acquitter d'une politique d'appui aux États Membres qui soit intégrée et coordonnée. Afin de donner suite au Programme 2030, qui est à vocation universelle, l'ONU doit respecter les plus hautes normes afin de demeurer viable et d'être pertinent pour tous les pays, notamment les pays à revenu intermédiaire et les pays à revenu élevé. Il joue également un rôle indispensable en matière de suivi et d'établissement de rapports.

92. La délégation suédoise attend avec intérêt d'entendre les vues des autres États Membres, en particulier celles des pays en développement concernant les fonctions dont le système des Nations Unies pour le développement devrait s'acquitter. Une fois qu'un consensus aura été dégagé sur cette question, il sera plus aisé de discuter de la réforme organisationnelle, du financement et de la gouvernance.

93. La délégation suédoise attache une attention particulière au financement. Du fait des attentes plus fortes que suscite le Programme 2030, il est plus important que jamais que les fonds et programmes des Nations Unies puissent avoir recours à un financement prévisible et à des fonds non pré-affectés de qualité. Les donateurs doivent reconnaître l'importance qu'il y a à fournir des services d'appui essentiels, qui constituent l'assise du financement multilatéral, le système des Nations pour le développement devant par la même occasion relancer l'apport des ressources de base. La délégation suédoise continuera à appuyer les fonds, programmes et institutions spécialisées de l'ONU au moyen de niveaux élevés de financement des activités de base et continuera d'encourager une conception intelligente du financement multilatéral par les donateurs. Comme le Programme 2030 est universellement applicable, il est indispensable d'élargir la base du financement du développement. Les modalités de financement doivent s'aligner sur les fonctions du système des Nations Unies pour le développement, ce qui implique de reconnaître que des fonctions différentes exigent des modalités de financement différentes.

94. Aucune des réformes susmentionnées ne saurait être réalisée du jour au lendemain, mais grâce aux accords internationaux importants qui ont été conclus en 2015, les États Membres ont de plus en plus conscience au niveau interrégional que le statu quo ne suffit plus et que d'autres réformes s'imposent afin de ne pas se laisser distancer par l'évolution rapide des

perspectives de développement. Le multilatéralisme ne disparaîtra pas de sitôt.

La séance est levée à 18 h 5.